

L'An deux mille quinze, le quatorze avril, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche se sont réunis dans la salle du Conseil de Nogent le Rotrou, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS : 31

**François HUWART**, Président, **Guy CHAMPION**, 1<sup>er</sup> Vice-président, **Marie-Anne PICHARD**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, **Michel THIBAUT**, 3<sup>ème</sup> Vice-président, **Dominique FRANCHET**, 4<sup>ème</sup> Vice-président, **Daniel BOSSION**, 5<sup>ème</sup> Vice-président, **Pascal MELLINGER**, **Pascal LE TEXIER**, **Claude EPINETTE**, **Philippe BELLAY**, **Pierre BOUDET**, **Marc LHUILLERY**, **Gilbert DALIBARD**, **Rudy BUARD**, **Philippe RUHLMANN**, **Sylvie CHERON**, **Annie SEVIN**, **Didier BOUHET**, **Marie POIRIER**, **Jean-Pierre BOUDROT**, **Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU**, **Philippe RETOUT**, **Dominique WATTEBLED**, **Jean-Claude DORDOIGNE**, **Catherine MAUGER**, **Cyrille NACHBAUR**, **Jean HAREAU**, **Alain JOSSE**, **Pierre FERRE**, **Bertrand de MONICAULT**, **Gérard MORAND**, délégués titulaires.

REPRESENTES : 0

POUVOIRS : 7

**Patrice LERIGET** a donné pouvoir à M. le **TEXIER**, **Catherine CATESSON** à Jean-Pierre BOUDROT, **Bernard MONGUILLON** à Annie SEVIN, **Gaëlle COULON** à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, **Harold HUWART** à Jean-Claude DORDOIGNE, **Jérémy CRABBE** à Claude MAUGER, **Patrick GOUHIER** à Guy CHAMPION

ABSENT EXCUSE : 0

ABSENTS : 3

**Yanick FRAPSAUCE**, **Sophie KULCZEWSKI**, **Marielle JACQUET**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guy CHAMPION

Les invités suivants été également présents : Eric MARTINEAU, Trésorier Principal de la Trésorerie de Nogent le Rotrou/Thiron Gardais, Madame le Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, M. Pennanech, Directeur de l'hôpital, M. Decramere, médecin et coordonnateur du projet de MSP nogentais.

## ❖ **Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire**

---


Validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 mars 2015 accessible sur le site internet de la CDC [www.cc-perche.fr](http://www.cc-perche.fr), page « Conseils communautaires ».

## ❖ **Rapport d'activité 2014**

---


### 1/ Rapport d'activité 2014

(cf. document joint en annexe).

 **Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes du Perche ainsi présenté.**

### 2/ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif

(cf. document joint en annexe).

 **Le Conseil Communautaire :**

- adopte à l'unanimité les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour les exercices 2013 et 2014.
- autorise la mise en ligne des rapports sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010, ainsi que sur le site Internet de la CdC.

**1/ Elaboration et mise en œuvre d'une politique de santé intercommunale**

Il est proposé aux élus de réfléchir à une modification des statuts de la Communauté de Communes afin d'intégrer une compétence nouvelle.

Mme PEMARTIN présente un état des lieux du projet de prise de compétence.

Le paragraphe suivant serait ajouté à la partie III. COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES, B – Services à la population :

« 6. *Elaboration et mise en œuvre d'une politique de santé intercommunale : étude, création, aménagement et gestion de structures collectives destinées à accueillir des professionnels de santé sur le territoire, communication, prospection et appui à l'installation de professionnels de santé.* »

 **Le Conseil Communautaire est sollicité pour valider cette modification des statuts.**

**Débat du Conseil Communautaire :**

M. Huwart demande quel accompagnement est souhaité pour les médecins du territoire. Il identifie 2 pôles sur la Communauté de Communes, l'un sur Nogent le Rotrou, l'autre sur Authon du Perche.

Sur Nogent le Rotrou, il existe un projet public de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) et 2 projets privés (aux Gauchetières et au Dauphin). En outre le territoire bénéficie d'un centre périnatal, d'un service de soin infirmier à domicile et d'un hôpital de proximité qui propose différents services (SMUR, chirurgie ambulatoires et lits de médecine) avec lequel il peut être intéressant de rechercher des synergies. Tout cela est à même de créer un environnement médical propice à l'installation de médecins.

Concernant le projet de MSP, M. Huwart indique qu'une étude architecturale a été réalisée sur le bâtiment B et que les délais sont très tendus pour pouvoir conserver les subventions obtenues (Etat, Conseil Régional, Conseil Général). Pour ne pas perdre de temps, la Mairie a lancé la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Le projet global est estimé à 1,81 M€, un coût proche de celui du projet d'interconnexion en cours. Les subventions attendues s'élèvent à 1,13 M€, soit un reste à charge pour la CdC de 683 000 €

En outre et afin de conserver les subventions, il est nécessaire d'obtenir la signature de médecins (déclarations d'intention).

M. Pennanech, directeur de l'hôpital, précise qu'il a obtenu 7 signatures de professionnels de santé.

M. Huwart présente ensuite le fonctionnement du cabinet médical d'Authon du Perche et précise qu'un projet doit être étudié sur ce secteur également, les médecins et le dentiste étant proches de la retraite.

L'objectif attendu est d'équilibrer les mesures sur l'ensemble du territoire intercommunal.

M. Pennanech précise que le projet peut évoluer selon les professionnels s'installant car le bâtiment nogentais possède plusieurs niveaux. Il est de plus positionné en centre-ville et est déjà connu pour héberger des activités médicales. Le centre périnatal qui y est actuellement installé va déménager à l'hôpital d'ici la fin de l'année. Le projet de MSP est important car le secteur connaît une désertification médicale, ce qui provoque une saturation des urgences, avec un risque accru de non détection des vraies urgences (l'activité des urgences a augmenté de 40%).

Le projet de MSP peut s'articuler avec le centre hospitalier. En effet, certains urgentistes souhaitent réduire leur activité tout en restant à l'hôpital. Un exercice mixte peut un être envisagé pour ces derniers, mais également pour de jeunes professionnels désirant s'installer sur le territoire.

M. Huwart précise que le bâtiment (dans son ensemble, A+B) a été acheté par la ville à l'hôpital pour 2 M€, afin de financer le déménagement des urgences et la création du bloc de chirurgie ambulatoire. Il a été estimé par les domaines à 500 000 €. La Mairie ne pourra pas le céder gratuitement à la CdC mais un accommodement est possible, comme contribution de la Mairie à la prise de compétence.

Il précise également qu'il s'agit d'une compétence nouvelle.

M. Bellay demande quels sont les professionnels signataires ?

M. Pennanech précise qu'il s'agit de 3 professionnels libéraux, 4 urgentistes, 1 infirmière salariée envisageant du libéral, 1 cabinet d'infirmiers.

M. Bellay : Y-a-t-il un dentiste ?

M. Pennanech : le dentiste intéressé n'a pas été recontacté pour l'instant.

Mme Forterre-Chapard : afin d'enclencher le transfert de la subvention, l'Etat exige 2 signatures de médecins généralistes et 1 infirmier.

M. Lhuillery : si on ne fait rien, il n'y aura plus de médecins sur le territoire. On n'a pas le choix.

Il estime toutefois qu'il faut évaluer le coût d'une prise de compétence et les recettes pour équilibrer. Sur la santé, le plan de financement est incomplet car il n'y a pas l'achat du bâtiment.

M. Huwart : sur la MSP, le loyer chargé versé par les professionnels permet de dégager des recettes. Celui-ci est estimé entre 15 et 19€/m<sup>2</sup>.

M. Franchet précise que le coût du projet de MSP est équivalent à ceux de La Loupe et Senonches, alors que le nombre d'habitants concernés est beaucoup plus important sur la CdC du Perche.

M. Ruhlmann ajoute que sur La Loupe et Thiron, l'acquisition des bâtiments s'est faite à l'euro symbolique.

M. Huwart rappelle qu'il s'agit d'une prise de compétences. Une délibération des communes est nécessaire pour entériner la modification des statuts à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population).

M. De Monicault demande si le vote sur la prise de compétence inclut le choix du projet de MSP ?

M. Dalibard : si la compétence n'est pas prise, la commune mènera-t-elle le projet à terme ? Qui paiera les loyers s'il n'y a pas de médecins ?

M. Huwart précise qu'il faut prendre la compétence car il s'agit d'un projet communautaire.

M. Decraemere, médecin coordonnateur de la démarche, précise qu'une enquête a été menée il y a trois ans au lancement de la démarche, auprès de professionnels. La réponse avait été unanime alors. Les professionnels attendaient une prise d'initiative collective. En outre, tous les projets voisins ont été menés à une échelle intercommunale. Il rappelle également que la profession évolue, que les professionnels âgés n'avaient pas de culture de la communication mais que les jeunes ont une culture de l'échange et de la communication. Ceux sont eux qui nous intéressent pour l'avenir.

M. Lhuillery ajoute que le projet ne verra pas le jour s'il n'est pas intercommunal.

M. Dalibard demande si le choix d'un bâtiment neuf n'était pas plus judicieux ?

M. Huwart : non, c'était plus cher.

Mme Forterre-Chapard précise que la subvention sera obsolète fin 2016 et qu'elle a déjà été prorogée une fois. Une réunion des financeurs a eu lieu il y a quelques semaines.

M. de Monicault souhaite une réponse moins évasive sur le prix du bâtiment.

M. Huwart ne peut s'engager sur un prix à ce jour mais fera de son mieux pour réduire le coût. Une nouvelle estimation des domaines doit être demandée et il doit voir avec son Conseil Municipal.

M. Lhuillery précise que lors de la prise de compétence interconnexion, aucun projet n'était défini.

M. Morand demande si le bâtiment est amianté ?

M. Franchet : non. Il ajoute que la population du territoire ne nous pardonnera pas de ne pas avoir fait ce choix.

M. Huwart précise que l'architecte est choisi et payé par la commune.

Il demande enfin aux Communes de délibérer le plus tôt possible sur cette modification des statuts afin de ne pas perdre les subventions.

Mme Forterre-Chapard ajoute qu'il faudrait que le dossier passe en juin à la Région car il y a ensuite une période électorale.

 **A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette modification des statuts.**

## ❖ Transport

### **1/ Approbation du règlement intérieur pour l'année scolaire 2015/2016.**

M. Bossion indique que le règlement intérieur du transport doit être modifié pour l'année scolaire à venir.

Les principales modifications apportées au document sont les suivantes :

- Ajout d'un paragraphe sur le règlement départemental des transports
- Règles de création d'un nouveau point d'arrêt
- Modalités d'inscription : date limite fixée au 15 juin. Au-delà, pénalité financière de 10€/ enfant (sauf en cas de déménagement).

- Détail de la procédure en cas d'infraction et sanctions
- Rappel d'une règle spécifique pour les maternels : adulte obligatoire pour récupérer l'enfant.


M. Bossion rappelle également qu'en cas de contrôle des gendarmes, si un enfant n'a pas sa ceinture, ce sont les parents qui sont mis à l'amende.

#### **Débat du Conseil Communautaire :**

Mme Chéron demande si seul le conducteur peut constater les infractions.

M. Bossion : oui car il est responsable de son car. Mais les familles peuvent lui signaler un problème.

M. Lhuillery : peut-on ajouter le SIRP de Coudray dans le chapitre VI.

 **Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le règlement du transport scolaire primaire pour l'année scolaire 2015-2016 (cf. document joint en annexe).**

## ❖ **Tourisme : boucles du Perche à vélo**


### 1/ Lancement de la consultation des entreprises

M. Franchet rappelle que le cabinet En Perspectives a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de la tranche 3 du Perche à Vélo.

2 liaisons et 3 boucles sont proposées dont 2 concernent la Communauté de Communes du Perche :

- Brunelles-Margon-Nogent le Rotrou : coût estimé 9 262 €/HT pour la CdC du Perche
- La Bazoche Gouet-Soizé-Charbonnière : 5 929 €/HT pour la CdC du Perche

Il précise qu'il s'agit de la dernière tranche de l'opération, que les boucles font entre 25 et 30 km et que des vélos électriques peuvent être loués dans les offices de tourisme.

 **Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer la consultation pour le marché de travaux.**

## ❖ **Enfance-jeunesse**

### 1/ Opération SACS ADOS 2015


Mme Pichard indique que cette opération est portée par le point information jeunesse intercommunal. Elle vise à favoriser un 1<sup>er</sup> départ en autonomie d'adolescents (17/25 ans), pour un séjour d'au moins 4 jours. Les jeunes qui postulent doivent présenter un projet individuel ou collectif.

15 candidats seront sélectionnés, parmi lesquels 5 du quartier des Gauchetières et 10 jeunes résidents sur la Communauté de Communes.

Les lauréats bénéficieront d'un pack « sac ados » comprenant : 100€ en chèque vacances, 30€ en chèque service, 1 carte d'assistance rapatriement, 1 carte d'assurance responsabilité-civile, 1 ticket téléphone d'une valeur de 5€, 1 kit d'information santé.

Le coût de l'opération est estimé à 4 559€ (dont 675€ de charges de personnel PIJ).

Des aides de l'Etat et de la CAF peuvent être sollicitées pour ce projet (500€ et 1265 € respectivement).

 **Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le Président à solliciter les subventions aux meilleurs taux possibles.**


## ❖ **Organisation de la Communauté des Communes**

### 1/ Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>nd</sup>e classe afin d'assurer l'entretien du gymnase d'Authon du Perche dans son intégralité, à raison de 8 heures hebdomadaires annualisées.

Ces fonctions sont jusqu'à présent réalisées par deux agents mis à disposition par la Mairie d'Authon du Perche. L'un d'entre eux serait transféré à la Communauté de Communes.

Par ailleurs, 2 conducteurs de car sont proposés à un avancement interne, nécessitant la création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 23 heures et 20 heures hebdomadaires annualisées.


 **Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.**

## ❖ Budget (cf. documents en annexe)

### 1/ Approbation des comptes de gestion 2014

M. Martineau, Trésorier de la collectivité, confirme que les résultats sont en accord sur les 4 budgets aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

M. le Président se retire de la salle pour le vote.

 **Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion.**

### 2/ Compte-administratif 2014 et affectation des résultats


Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président s'étant retiré, Monsieur Guy CHAMPION est désigné Président de séance pour l'examen du compte administratif de la Communauté de Communes relatif à l'exercice 2014.

Celui-ci est conforme à la balance générale des comptes et au tableau des résultats de l'exécution du budget fournis par Monsieur le Comptable Public de Nogent le Rotrou.

#### 2.1 Budget principal

Le compte-administratif s'établit comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	3 561 402,01	2 725 067,30
Recettes	3 984 988,35	2 931 961,61
<b>SOLDE (1)</b>	<b>423 586,34</b>	<b>206 894,31</b>
Restes à réaliser Dépenses		2 725 516,00
Restes à réaliser Recettes		2 168 170,00
<b>SOLDE RAR (2)</b>		<b>- 557 346,00</b>
<b>SOLDE (1) + (2)</b>	<b>423 586,34</b>	<b>- 350 451,69</b>

 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du budget principal de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, il constate que le compte administratif de l'exercice 2014 présente

- un excédent cumulé de fonctionnement de 423 586.34 €,
- un excédent d'investissement de 206 894.31 €,
- un déficit de restes à réaliser de 557 346 €,
- un déficit d'investissement cumulé comprenant le solde des restes à réaliser de 350 451.69 €.

Mme PEMARTIN précise que le déficit important sur les restes à réaliser s'explique par l'impossibilité d'inscrire le FCTVA pour le bâtiment d'accueil de loisirs en restes à réaliser (une recette attendue d'environ 330 000€). Cela déséquilibre fortement les résultats 2014.

Or, au vu du déficit cumulé, la règle comptable oblige la collectivité à transférer l'excédent de fonctionnement en investissement, à hauteur du déficit. Cette obligation grève fortement la section fonctionnement du budget primitif 2015 et en impacte l'équilibre.

Une dérogation à cette règle va être demandée auprès du Préfet.

📖 Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation au compte 001 (excédent d'investissement reporté) : 206 894 €
- Affectation au compte 1068 (autofinancement de la section d'investissement par le fonctionnement) : 231 005 €.
- Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 192 581 €.

### 2.2 Budget annexe du transport scolaire

Le compte-administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	387 378,76 €	61 351,59 €
Recettes	399 166,82 €	149 601,47 €
<b>SOLDE (1)</b>	<b>11 788,06 €</b>	<b>88 249,88 €</b>
Restes à réaliser Dépenses		179 880,00 €
Restes à réaliser Recettes		17 081,00 €
<b>SOLDE RAR (2)</b>		<b>-162 799,00 €</b>
<b>SOLDE (1) + (2)</b>	<b>11 788,06 €</b>	<b>-74 549,12 €</b>

📖 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du budget annexe du transport scolaire de la Communauté de Communes.

📖 Par ailleurs, constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente

- un excédent cumulé de fonctionnement de 11 788.06 €,
- un excédent d'investissement de 88 249.88 €,
- un déficit de restes à réaliser de 162 799 €,
- un déficit d'investissement cumulé comprenant le solde des restes à réaliser de 74 549.12 €,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation au compte 001 (excédent d'investissement reporté) : 88 249 €
- Affectation au compte 1068 (autofinancement de la section d'investissement par le fonctionnement) : 11 788 €.

### 2.3 Budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Le compte-administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	42 038,84 €
Recettes	125 624,57 €
<b>SOLDE (1)</b>	<b>83 585,73 €</b>

📖 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes.

📖 Par ailleurs, constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 83 585.73 €,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 83 585 €.

### 2.4 Budget annexe des zones d'activité

Le compte-administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	13 948,21 €	13 948,21 €
Recettes	13 948,21 €	13 948,21 €

<b>SOLDE (1)</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Restes à réaliser Dépenses		0 €
Restes à réaliser Recettes		0 €
<b>SOLDE RAR (2)</b>		<b>0 €</b>
<b>SOLDE (1) + (2)</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

📖 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2014 du budget annexe des zones d'activité de la Communauté de Communes.

📖 Le Conseil Communautaire, constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 est en équilibre à 0, ce qui est normal compte tenu du fait que ce budget fonctionne comme un budget lotissement, décide, à l'unanimité, de prendre acte de ce résultat de fonctionnement.

## **2/ Budget primitif 2015**

### **2.1 Budget principal**

Les conseillers communautaires examinent le budget primitif 2015.

#### **Débat du Conseil Communautaire :**

- M Ferré n'est pas d'accord pour intégrer le FPIC au budget primitif.
- M. Huwart précise qu'il a été demandé récemment aux opérateurs de cofinancer le très haut débit. Nous ne savons pas encore dans quelle mesure.
- M. Ferré souhaite que cette charge soit répartie sur tout le monde comme les autres charges. Il souhaite que le THD soit financé par l'emprunt, les taux étant réduits actuellement.
- M. Lhuillery rappelle que lorsque la décision a été prise, il été prévu un reversement du FPIC à la CdC jusqu'en 2017. Le montant du FPIC a évolué depuis. Il semble nécessaire de rouvrir le débat. Il pose également diverses questions sur le budget primitif : augmentation du compte 'loyer' et 'petit équipement', baisse des contributions.
- Mme Pémartin : les postes 'loyer' et 'petit équipement' sont impactés en 2015 par le PIJ. La baisse du produit attendu de contributions directes porte sur la taxe d'habitation et la CVAE.
- M. Bellay estime que le vote du FPIC sera difficile devant son Conseil.

📖 Après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2015, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte, à 33 voix pour et 5 voix contre, le budget primitif principal 2015 de la Communauté de Communes qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 3 725 966 € pour la section de fonctionnement.
- 4 736 250 € pour la section d'investissement.

### **2.2 Budget annexe du transport scolaire**

📖 Après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2015, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 du transport scolaire de la Communauté de Communes qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 418 050 € pour la section de fonctionnement.
- 242 380 € pour la section d'investissement.

### **2.3 Budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif)**

📖 Après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2015, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 du SPANC de la Communauté de Communes qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 133 985 € pour la section de fonctionnement.

### **2.4 Budget annexe des zones d'activité**

📖 Après avoir examiné chacun des chapitres du budget primitif 2015, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 des zones d'activité de la Communauté de Communes qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 19 948 € pour la section de fonctionnement.
- 19 948 € pour la section d'investissement.

### **3/ Vote des taux des 4 taxes locales**

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à déterminer les taux de fiscalité 2014.

Il est proposé de ne pas modifier les taux pour l'année 2014.

Les taux se présentent de la manière suivante :

	2014		2015	
	Taux	Produit attendu	Taux	Produit attendu
Taxe Habitation	1.11%	237 085 €	1.11%	234 721 €
Foncier Bâti	1.05%	206 420 €	1.05%	210 599 €
Foncier Non Bâti	1.83%	25 199 €	1.83%	25 565 €
Cotisation foncière des entreprises	1.01%	80 335 €	1.01%	82 295 €
<b>TOTAL</b>		<b>548 239 €</b>		<b>553 179 €</b>

📖 **Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de voter les taux présentés.**

### **4/ FPIC**

Il est proposé de maintenir le FPIC à la CdC pour l'année 2015 et de le provisionner sur les dépenses de très haut débit.

Les règles de majorité ont été modifiées en 2015 : 2/3 du Conseil communautaire et la moitié des conseils municipaux. Les délibérations doivent être prises pour le 30 juin.

📖 **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à hauteur de 33 voix pour et 5 voix contre.**

### **5/ Vote des taux de TEOM**

Le produit attendu par le SICTOM s'élève à 1 964 700 €. Une baisse des taux est envisagée comme suit :

	2014	2015
Taux		
Zone 1	10,10%	9,80%
Zone 2	12%	11,70%
Zone 3	13,4%	13,10%
Produit total attendu	2 005 766 €	1 964 700 €

📖 **Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de voter les taux présentés.**

## **❖ Questions diverses**

### **1/ Prochaines réunions :**

- **Conseil Communautaire** : mardi 26 mai, à 18h30, au foyer socioculturel de Beaumont les Autels
- **Commission communication** : mardi 14 avril, à 18h, au centre socio-culturel de Nogent le Rotrou
- **Commission scolaire** : mardi 20 avril, à 18h, au centre socio-culturel de Nogent le Rotrou
- **Commission économie-fiscalité** : mardi 28 avril, à 18h, au centre socio-culturel de Nogent le Rotrou.